



**PRÉFÈTE
DE LA
CHARENTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

INVITATION PRESSE

Situation sanitaire : mise en œuvre du télétravail en Charente

Angoulême, le 19 novembre 2020

Dans la lutte contre l'épidémie du Covid-19, les pouvoirs publics ont renforcé le protocole national pour assurer la sécurité et la santé des salariés des entreprises privées.

Le Premier ministre et la ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion ont rappelé la nécessité de déployer au maximum le télétravail partout où cela est possible. Ainsi, toutes les activités qui peuvent être faites à distance, doivent être réalisées en télétravail. L'employeur, au titre de ses obligations de prévention et de protection de la santé de ses salariés, est responsable de sa mise en place.

Ils ont demandé aux directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) de veiller au bon déploiement du télétravail dans les entreprises, dans une démarche d'accompagnement et d'échanges avec les salariés et les employeurs.

En Charente, l'unité départementale de la DIRECCTE appelle l'ensemble des employeurs au déploiement au maximum du télétravail dans leur entreprise.

Dans ce contexte, la préfète de la Charente, Magali Debatte, vous convie à une visite d'entreprise particulièrement exemplaire dans la promotion du télétravail au sein de ses équipes et au point presse qui se tiendra à l'issue :

**Lundi 23 novembre 2020 à 10h30
A la caisse régionale du Crédit Agricole Charente-Périgord
(30, rue d'Epagnac – 16800 SOYAUX)**

**Contact presse
Service départemental
de la communication interministérielle**

Tél. : 05.45.97.62.37 / 06.49.00.12.76
Courriel : pierre.ge@charente.gouv.fr
Service : pref-communication@charente.gouv.fr

1/1

7-9, rue de la préfecture
CS 92301 – 16023 ANGOULÊME Cedex